

QUIEVRAIN

LE DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 1985



CONGRES NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS

12h00: DEFILE DANS LES RUES DE LA VILLE

16h30: DEMONSTRATION DE GYMNASTIQUE
PAR LES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

18h00: PARADES MUSICALES PAR LES POMPIERS DU MANS (FRANCE)
ET DE PADERBORN (ALLEMAGNE)

21h30: FEU D'ARTIFICE



A V A N T - P R O P O S .

Le Congrès des Services d'Incendie francophones et germanophones de Belgique se tiendra donc à QUIEVRAIN, du 26 au 28 septembre 1985. Il s'agit bien évidemment des services d'incendie qui recrutent des volontaires, c'est-à-dire, la majorité des effectifs de sapeurs que notre pays comprend.

Les qualités et les talents déployés par les officiers organisateurs, ainsi que par la Fédération et l'Union du Hainaut sont à souligner et à citer en exemple. Mais parmi ceux qui, sans désespérer, se dévouent à la protection de leurs concitoyens et des populations protégées, je voudrais épinglez le nom du Capitaine-Chef de service A. DERAMAIX. Brillamment secondé par son épouse, le Capitaine A. DERAMAIX a montré, au cours des années écoulées, qu'il était le digne successeur des LEDUC, des DELBOVE, ceux-là mêmes qui, avec des moyens parfois très limités, ont créé, soutenu et renforcé le corps des sapeurs-pompiers communaux.

Le Capitaine A. DERAMAIX en a fait un Centre de groupe régional, a développé le Centre 900, a créé des permanences, a suscité l'enthousiasme des hommes et des femmes qui poursuivent sans se lasser l'accomplissement de leur devoir civique.

Au travers d'un de leurs chefs, je salue tous les pompiers et membres des services 900 qui participeront à ce Congrès.

Le Gouverneur du Hainaut
Michel TROMONT
Ancien Ministre.



A de nombreuses reprises, j'ai assisté au départ des hommes du service d'incendie, vers les lieux d'un sinistre.

C'est impressionnant !

Chacun, à cette occasion, témoigne d'une volonté de servir dont le seul mobile est l'assistance et le secours à ceux qui se trouvent confrontés à une situation dramatique.

En 1985, dans une commune comme la nôtre, trouver plus de soixante volontaires qui répondent au premier appel, c'est tout-à-fait remarquable.

L'ensemble de la population, j'en suis convaincu, reconnaît la qualité du service fourni par nos pompiers et approuve l'effort financier important que le Conseil et le Collège Communal consacrent notamment à l'acquisition d'un matériel toujours plus efficace.

Le Congrès National des 28 et 29 septembre aura le caractère d'une véritable fête communale. Chaque Quiévrainois pourra, par sa participation aux diverses manifestations, témoigner sa sympathie et son soutien à l'égard du service d'incendie et puisqu'il faut déjà évoquer son prochain départ, à l'égard du sympathique et dévoué Commandant Albert DERAMAIX.

Bernard COULON.

Bourgmestre.

Définition au petit Larousse : réunion de personnes qui délibèrent sur des intérêts communs, des études communes.

Au niveau des états-major des Services d'Incendie, le congrès est une réunion de scientifiques qui étudient, comparent, critiquent et tentent d'unifier les différentes manières d'intervenir lors d'un incendie, lors d'une catastrophe.

L'art d'éteindre un feu est devenu la science d'éviter les incendies.

*A tous les niveaux, le congrès est aussi une réunion d'hommes qui, avec des moyens différents n'ont qu'un but permanent à l'esprit " SAUVER ".
Sauver les vies, les biens, aider leur prochain.*

*Pour tous, le congrès est surtout une immense fête de l'amitié, de la camaraderie, des retrouvailles.
Vous en verrez sûrement de ces hommes de nationalités différentes traverser votre ville, fréquenter le même café et sympathiser sans se comprendre.*

*Comme toujours soyez accueillants, Quiévrain sera la ville de l'amitié.
Soyez indulgents, pendant deux jours Quiévrain sera la ville du feu.
Soyez fiers pendant ces deux jours Quiévrain rendra honneur aux soldats du feu.*



Service d'Incendie

QUIÉVRAIN

CONGRES DE LA FEDERATION ROYALE DES CORPS DE
SAPEURS-POMPIERS DE BELGIQUE,
AILE FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE

PROGRAMME

Samedi 28 septembre

Vers 13 h 00 Arrivée des délégations étrangères
Accueil dans les familles

Vers 17 h 00 Parade musicale dans les rues de Quiévrain par les batteries-
fanfares des Sapeurs-Pompiers du Mans (France) et de Paderborn
(Allemagne)

Dimanche 29 septembre

10 h 00 Centre d'Animation - Congrès de la Caisse Nationale d'Entraide -
Séance Académique

11 h 00 Centre d'Animation - Congrès de la Fédération Royale des
Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique, Aile Francophone
et Germanophone - Séance Académique

12 h 00 Défilé du personnel et du matériel dans les rues de la
Ville - Dépôt de fleurs au monument aux morts

12 h 30 Hôtel de Ville - Réception des personnalités et des Chefs
de délégation par les autorités communales

12 h 30 Centre d'Animation - Réception de tous le personnel

13 h 30 Centre d'Animation - Lunch

16 h 30 Place du Ballodrome - Démonstration de gymnastique par
l'Equipe Spéciale des Moniteurs de la Brigade des Sapeurs-
Pompiers de Paris

18 h 00 Place du Ballodrome - Parades par les batteries-fanfares
des Sapeurs-Pompiers du Mans (France) et de Paderborn
(Allemagne)

21 h 30 Place du Ballodrome - Feu d'artifice

Une compagnie d'hommes volontaires (comme vous et moi), ayant une famille, un travail, des obligations familiales, consacre par dévouement leur temps, leurs loisirs, à la disposition de leurs concitoyens Quiévrainois et des communes voisines. 24 heures sur 24, deux pelotons sont de garde pour sauver des vies, pour sauvegarder vos biens, pour intervenir en cas d'accident qui pourraient vous survenir, ils sont là, présents à chaque instant avec un matériel entretenu, avec du savoir, car ils sont aptes à toutes interventions, ils doivent se recycler, apprendre à se servir des pompes, de la grande échelle, de respirateurs artificiels, de crics hydrauliques, de la radio etc...

En plus des qualités et aptitudes physiques et psychiques, il est important qu'un esprit de groupe, d'équipe y soit imprégné où chacun à un rôle à jouer où une complémentarité naturelle et indispensable règle beaucoup de problèmes. Volontaire ne peut pas être synonyme d'amateur, l'accroissement constant du risque exige de la part du pompier volontaire autant de capacités techniques que son collègue professionnel. Sa formation ne peut donc pas être le fruit du hasard. Autre garantie de qualité chez le pompier c'est son esprit volontaire, c'est-à-dire esprit de service, de dévouement, d'abré- gation et de disponibilité, qui le rend toujours prêt à répondre aux multiples appels de détresse qui lui parviendront.

Le règlement organique lui confie des missions dont voici l'énumération:

LISTE DES INTERVENTIONS PARTICULIERES DES SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE
COUVERTES PAR LA REDEVANCE FORFAITAIRE ANNUELLE ET A EFFECTUER A L'INTERIEUR
DES LIMITES DU GROUPE REGIONAL.

1. Transport et soins à un asphyxié ou à un noyé ; apport d'oxygène ;
2. Explosion ;
3. Personne bloquée dans un ascenseur ;
4. Personne réfugiée sur un toit (notamment s'il s'agit d'un aliéné) ;
5. Dégagement d'une personne ensevelie sous les décombres ;
6. Dégagement d'une personne coincée sous un véhicule (tram, camion, etc...);
7. Transport urgent d'un malade ou d'une victime d'accident se trouvant sur la voie publique ou dans un lieu public ;
8. Dégagement d'une personne électrocutée ;
9. Dégagement d'un égoûtier (asphyxie dans égoût) ;
10. Repêchage d'une personne dans une citerne, dans un canal, dans un étang, etc... ;
11. Encombrement de la voirie avec péril pour les personnes ou pour les biens;
12. Dégagement d'une personne ayant un membre coincé dans une machine ;
13. Vidange d'une cave inondée à la suite d'inondation ou de rupture de conduite d'eau installée sous la voie publique ;
14. Intervention dans un immeuble pour fuite de gaz nocifs ;
15. Fuite de vapeur dans un immeuble ;
16. Chaudière surchauffée ;
17. Ventilation de locaux envahis par fumée, gaz, réfrigérant ;

18. Intervention pour un avion en difficulté ;
19. Intervention en cas d'inondation ou de catastrophe ;
20. Neutralisation d'une nappe d'hydrocarbure ou d'acide ;
21. Recherche d'une source radioactive pouvant présenter du danger pour la population (dans les conditions à déterminer conjointement par les Ministres de l'Intérieur et de la Santé Publique conformément aux dispositions de l'A.R. du 28 février 1963).
22. Neutralisation ou destruction (éventuellement avec le concours d'un apiculteur) de nids ou d'essains d'abeilles ou de guêpes pouvant présenter un danger pour les personnes (cm. du 17.2.70).

Le rapport annuel 1984 nous fait apparaître des chiffres énormes pour une commune comme la nôtre, sans compter les entretiens, les manoeuvres du premier dimanche de chaque mois, plus les cours obligatoires du ministère de la santé et les réunions de mise au point de l'organisation interne. Naturellement, nous ne devons pas nous incliner à leur passage, car toute médaille a un revers ! Ne sont-ils pas beaux avec leur costume de sortie ! Et entre-nous, l'uniforme attire toujours le regard des jolies filles !!



RAPPORT TYPE DU LIEUTENANT JACQUES DENGHIEN

D'UN INCENDIE QUIEVRAINOIS

La ferme dite " Le Breton " est une importante exploitation agricole de plus de 100 hectares située sur le territoire de Quévrain, traitant de cultures et d'élevage.

C'est une vieille bâtisse pratiquement centenaire et comme les fermes de cette époque, le corps de Logis et les bâtiments d'exploitation (laiterie, étables, granges se touchent, formant un ensemble compact, non cloisonné, comme pour se protéger des intempéries et des intrus, mais point contre un éventuel incendie.

DESCRIPTION DES LIEUX.

D'une façon logique, comme la plupart des exploitations de cette importance, elle se trouve au milieu des cultures, et par conséquent son isolation la prive de toute installation d'eau du Réseau urbain. L'eau nécessaire pour la vie ménagère et l'élevage provient d'un puits artésien situé à 21 m de profondeur. D'autre part, pour accéder au domaine, une route étroite, bien que carrossable, ne permet néanmoins pas que deux poids lourds puissent se croiser d'où l'importance de définir rapidement un sens de circulation des véhicules de sécurité.

En ce début du mois d'août, la moisson est déjà terminée et vient d'être engrangée (200 tonnes).

Exceptionnellement, en cette saison particulièrement chaude et clémente, un vent assez fort balaie la plaine .

Voilà le décor.

Vers 7 h 00, le fermier a chargé une vingtaine de tonnes de paille, destinée à des confrères. Aucune observation particulière.

*7 h 50, un seul coup de tonnerre claque.
Est-ce la cause de l'incendie??*

7 h 53, la fille du propriétaire aperçoit de sa chambre une lueur en provenance de la grange. Aucun doute, le feu vient de débiter dans la grange, rapidement elle appelle les secours.



Le centre de groupe de Quiévrain via le 900 de mons est donc mis en alerte - 7 h 55.

Dès l'appel le Cdt Deramair prend les dispositions suivantes :

- 1° renfort de Dour;
- 2° renfort de la Protection Civile (3 citernes sont demandées, deux viendront);
- 3° renseigne aux autres véhicules l'itinéraire à prendre (les chemins étant étroits).

A l'arrivée du premier véhicule la grange est complètement embrasée et menace les étables contigües.

L'adjudant Porcu fait établir une ligne de 70 Ø, deux lances sur Ø 45 parallèlement les hommes aidant la fermière à dégager les animaux encore dans les étables.

Bien que la citerne de 8000 l. soit rapidement sur place (8 h 05) l'ordre est donné d'utiliser l'eau avec parcimonie en attendant les renforts de Dour et de la Protection Civile.

8 h 07. Le Lt Denghien arrive avec la 2e autopompe et attaque le feu par l'arrière du bâtiment, un établissement de 2 lances sur Ø 45 est mis en batterie.

8 h 22. Les pompiers de Dour arrivent en renfort et sont envoyés à l'arrière, la réserve d'eau est épuisée ils relaient directement à la 2e autopompe. Celle-ci est envoyée à Thulin où les canalisations plus importantes permettent de remplir la citerne.

8 h 35. La citerne de 8000 litres vide est envoyée aux câbleries de Dour situées à 2 km 500 (qui ont été mises en alerte). Leurs installations permettent un remplissage rapide de la citerne (+ 8').

A ce moment, le feu attisé par un vent violent fait rage; pratiquement nous sommes sans eau. La situation devient tangente. Aidés par les civils nous commençons à sortir le mobilier du corps de logis.

8 h 44. Le 1er véhicule de la Protection Civile arrive sur place. Malgré quelques difficultés de raccordement, la mise en service est obtenue.

9 h 00. L'arrivée du 2e véhicule de la Protection Civile complète notre alimentation en eau. Nous disposons à ce moment d'une capacité de + 35000 L. Grâce à ces dispositions et à une rotation rapide il nous est permis de travailler avec un rendement maximum.

9 h 25. L'échelle (Renault 32m) est demandée en renfort car nous estimons disposer d'assez d'eau pour l'utiliser. Sa puissance d'eau et sa situation privilégiée nous garantiront de toute extension du feu. Désormais nous tenons la situation en mains.

18 à 30. Vu l'importance du tonnage de paille (200 tonnes) nous décidons de commencer le déblai. Pour ce faire, la famille Lievens (exemple de solidarité) met à notre disposition 2 énormes buldozers. L'opération va être rondement menée car les journées de cette famille sont d'une dévotion extraordinaire, une ambiance de film, " 50 000 dollars au soleil " plane sur les terres, nous en restons réaillés.

20 à. Pratiquement l'opération est terminée, un immense tas de paille fume sur le champ voisin (il fumera pendant 15 jours). La grange est un immense amas de poutrelles torquées et témoigne de la violence au feu. Pour nous, selon notre expression consacrée, " c'est encore une victoire ".

MATERIEL MIS EN OEUVRE

3 autoc-pompes lourdes, 3 autoc-citernes, 1 auto-échelle, un transport, une voiture de commandement.

SERVICES ENGAGES

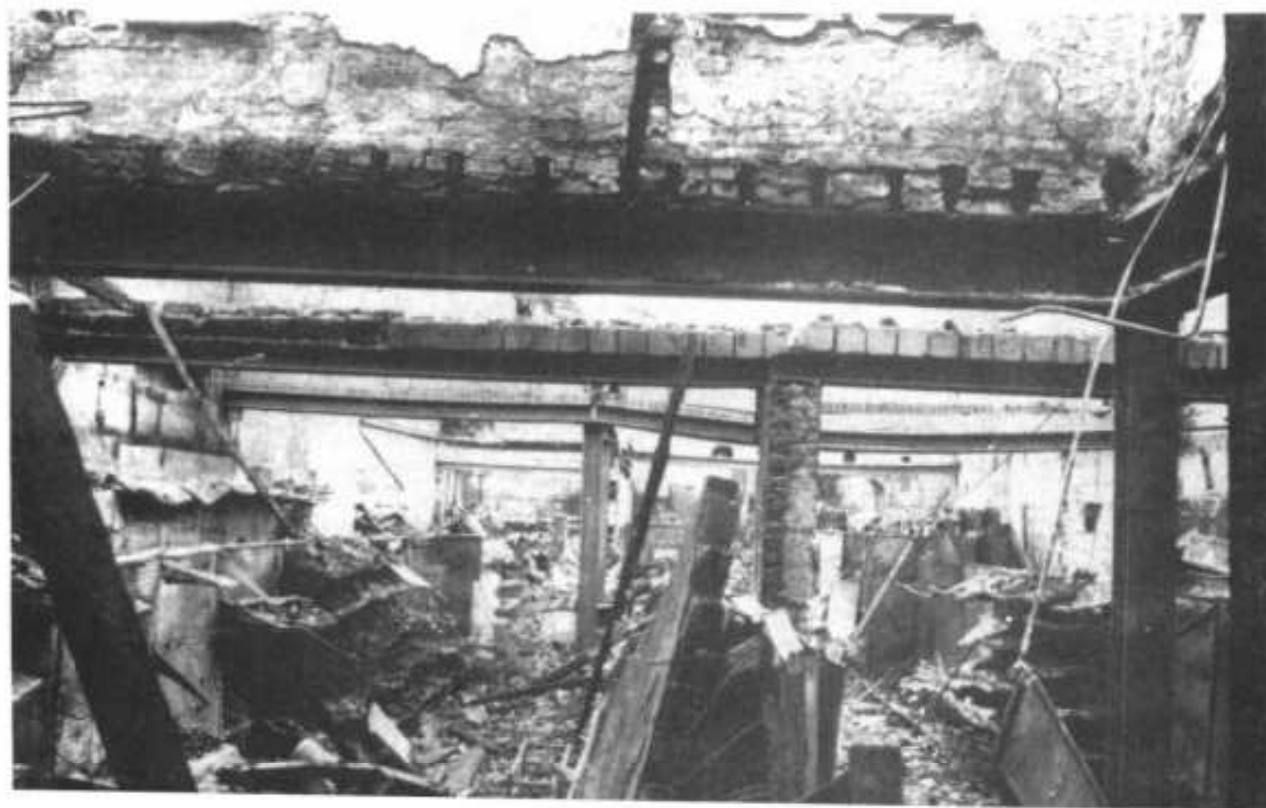
Centre régional 2 de Quiévrain, le poste avancé de Dour et la Protection Civile (2 citernes) - Effectif : au total 44 hommes dont 4 officiers.

ENSEIGNEMENTS

L'excellente coordination des secours jointe à la rapidité de demande de celle-ci nous ont permis dans des conditions difficiles de sauver l'essentiel, c'est-à-dire l'exploitation. A cet effet, nous remercions la Protection Civile.

Une mention spéciale est donnée à nos collègues du Grand Dour pour l'excellent travail qu'ils ont fourni prouvant, s'il le fallait, que la cohésion bien ordonnée est une garantie de succès.

Lt J. DENGHIEN.



C'est la lecture du discours prononcé par Monsieur Michel TROMONT, alors échevin chargé du Service d'Incendie, à l'occasion de l'inauguration de la station d'incendie, le 23 mai 1976, qui nous apporte quelques éléments de l'histoire du Corps de Quiévrain. Nous en reproduisons ici quelques faits saillants :

Vers la fin du XIXe, lorsqu'un incendie de déclenchait, que se passait-il ? Un scénario identique se déroulait. L'affolement gagnait de maison en maison, de quartier en quartier. Le manque d'eau, voire la sécheresse, la faiblesse des moyens immobilisaient les populations volontaires. Le sceau, qui servait à véhiculer l'eau, passait de main en main, arrivait au terme de sa course à moitié vide...

Et bientôt, les plus vaillants perdaient courage devant l'ampleur du désastre et le ridicule des objets utilisés. Il ne restait qu'à attendre la fin du sinistre et, dans toute la mesure du possible, à protéger le voisinage immédiat.

La bonne ville de Quiévrain ne pouvait échapper à la règle.

La présence de la ligne internationale du chemin de fer du Midi (Bruxelles-Paris), de la ligne de Dour-Borinage, de l'entrepôt de la station, de l'arsenal, des petites industries annexes et autres fabriques de graisses et d'huiles, nécessitait la prise de mesures énergiques pour éviter tout désastre dans les environs de l'actuelle place des Déportés (ou place de la Gare).

En 1885, l'Arsenal de la station devenait dépositaire d'une pompe à bras. Les ouvriers du chemin de fer en assuraient la "manoeuvre". Ces quelques courageux devaient, jusqu'à la fondation de la compagnie, assurer l'entière protection de Quiévrain, c'est-à-dire, pendant un quart de siècle !

Deux sinistres importants -celui du Moulin Braquet, à la rue du Pont Saint, et celui du Moulin du Corbeau, au pont français- incitèrent les autorités communales à prendre la décision de fonder un corps autonome de sapeurs-pompiers. C'est ainsi que le 15 décembre 1908, le Conseil Communal de Quiévrain, présidé par le Bourgmestre Jules PITOT, décide de fonder une compagnie de sapeurs-pompiers et fait appel aux hommes de métier de la localité.

A sa fondation, la compagnie se composait de trente hommes. Ils disposaient d'une pompe à bras, de deux dévidoirs, deux échelles à coulisses, deux échelles de dix mètres. Le baptême du feu de la nouvelle compagnie eut lieu le 21 février 1910.

Quelques grandes dates marquent encore l'histoire de la compagnie. Nous notons tout particulièrement :

1918 : Quiévrain est ravagé lors des bombardements de toute la région frontalière.

1940 : Seconde guerre mondiale où les pompiers, à cette époque meurtrie, ne purent opposer qu'une vaine résistance aux destructions dues aux bombardements incendiaires du mardi 14 et du vendredi 17 mai.

Fin des hostilités : il s'agissait avant toute chose, d'organiser, de recruter, de faire subsister une unité nouvelle. Le premier camion spécialisé est acheté.

1970 : Albert DERAMAIX est promu Capitaine-Chef de service. La compagnie, déjà très bien structurée sous l'impulsion de ses prédécesseurs ne cesse d'évoluer, le matériel devient de plus en plus important et suit l'évolution technique.

Il convenait donc d'abriter ce véritable service dans des locaux décents et suffisamment vastes que pour contenir un centre de groupe régional. C'est cette voie qu'à prise le Conseil Communal en décidant l'érection de la nouvelle station d'incendie.

L'ORGANISATION ACTUELLE

Le Service Incendie de Quiévrain est un Centre Z "volontaire". L'effectif actuel est le suivant :

1. Capitaine-Chef de service ;
3. Officiers :
 - Lt DENGHIEN, pharmacien biologiste, chargé du service 900 ;
 - Lt DELADRIERE, architecte urbaniste, s'occupe de la prévention ;
 - Lt LAURENT, technicien chimiste, chargé également de la prévention ;
1. Officier-médecin :
 - Docteur HALLEZ ;
1. Adjudant :
 - V. PORCU, s'occupe du matériel ;
6. Sous-officiers ;
5. Caporaux ;
35. Sapeurs-Pompiers.

Fait unique en Belgique, Monsieur Michel TROMONT, actuel Gouverneur de la Province du Hainaut, entré au corps le 1-1-1956 fit partie du cadre en tant que breveté du cours officiers.

Le personnel est divisé en trois équipes et le changement de garde se fait tous les jeudis.

Le rappel se fait par sirène le jour, sauf pour les petites interventions, alors que l'équipe de garde est alertée la nuit par le système d'appel sélectif.

Un exercice mensuel regroupe l'ensemble du personnel.

Le service 900 est assuré par une ambulance stationnée au domicile du personnel de garde et un second véhicule à la caserne.

POPULATION PROTEGEE

39.730 habitants sur une superficie de 11.100 hectares et répartis dans les communes de : Quiévrain, Boussu, Hensies, Honnelles et le Centre C de Dour.

LE MATERIEL

Le gros matériel d'intervention est composé de :

- 3 autopompes semi-lourdes ;
- 1 citerne de 8.000 litres ;
- 1 transport personnel et matériel ;
- 1 auto-échelle RIFFAUT 32 cm ;
- 1 désincarcération DODGE ;
- 1 LADA tous terrains ;
- 2 ambulances.

LES INTERVENTIONS EN 1984

Incendies	44
Feux de broussailles	17
Feux de cheminées	37
Feux de véhicules	5
Désincarcérations	26
Compages	22
Attaques de guêpes	94
Dégagements de voiries	27
Secours urgents	185
Efforts	3
Sorties ambulances	815
Missions de prévention	13

LES ETABLISSEMENTS SPECIAUX

Hôpitaux	2
Centres pour personnes âgées	3
Centres pour handicapés mentaux	1
Centres pour jeunes	3
Magasins de grandes surfaces	10





LES SAPEURS-POMPIERS DE QUIEVRAIN

Le Capitaine Albert DERAMAIX

Né le 3 novembre 1925, le Capitaine DERAMAIX est entré au Corps des Sapeurs-Pompiers de Quiévrain en 1952 et est nommé sapeur-pompier en 1953.

Nommé sous-lieutenant en 1959, il devient ensuite chef de service le 13.0270 avec le grade de capitaine, succédant ainsi au Cdt LEDUC.

Dans le civil, notre ami Albert exerce la profession de patron menuisier-3 de ses ouvriers font partie du service-, il est marié et père de deux enfants: un garçon sapeur pompier évidemment et une fille.

Si le Capitaine DERAMAIX n'a jamais assumé aucun mandat, que ce soit au sein de la Fédération ou le l'Union Provinciale, il a toujours été, cependant, un ardent défenseur de nos Institutions en autorisant deux de ses officiers à participer au Bureau de l'Union Provinciale du Hainaut, en accueillant le Congrès de cette même Union deux fois sous son commandement (1978 et 1982) et en organisant à plusieurs reprises les réunions des Chefs de Corps ou du Bureau de l'Union Provinciale.

Ajoutons encore un événement très important dans la vie d'Albert puisque c'est en novembre de cette année 1985 qu'il mettra un terme à sa brillante carrière faite d'un dévouement total au service de la population et de son service d'incendie.

Dès à présent l'Administration Communale et le Service Incendie lui souhaite une longue et paisible retraite.

LES NOUVEAUX (EN STAGE POUR 1985)

M. BRISON Dominique

M. COQUYT Sébastien

M. FLAMME Dominique

M. LESCOT Didier

M. MARCQ Jean-Louis

M. TEUGELS Serge

PERSONNEL FEMININ

Mme BRISON Françoise

Mme DI GIOSIA Isabelle

Mme DOMMERY Yolande

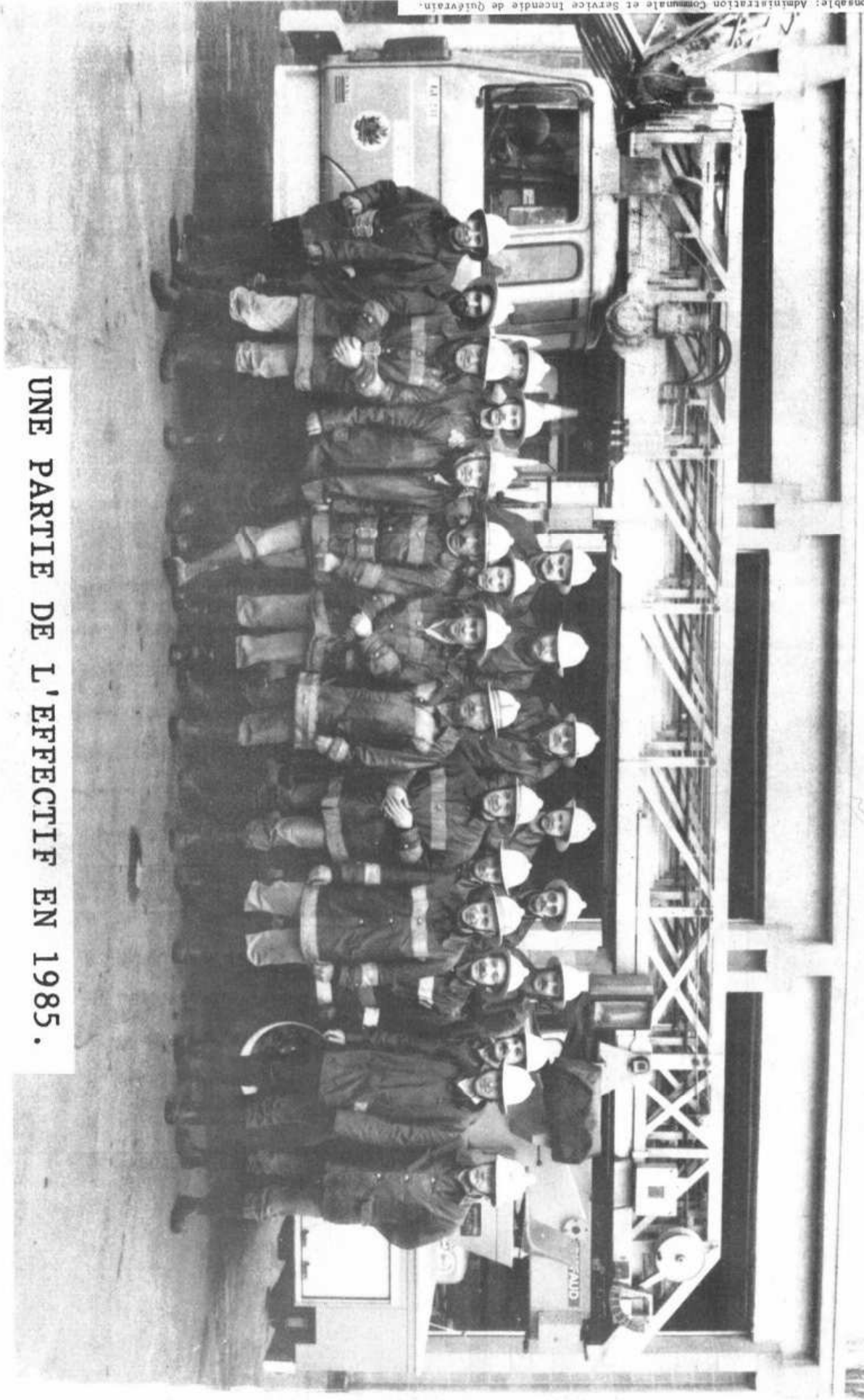
Mme GINDORFF Brigitte

Mme LEDUC Yvette

Mme LEFEVRE Roseline

Mme PROCUREUR Claudette





UNE PARTIE DE L'EFFECTIF EN 1985.